

**DECISION**  
**PAR DELEGATION DU PRESIDENT DE LA METROPOLE**

**N° D 2020-01-009      DU 21 JANVIER 2020**

**DIRECTION GENERALE - Renouvellement d'adhésion de Brest métropole à l'association  
France Urbaine 2020**

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-9 et L5211-10,

Vu les délibérations du Conseil de Communauté C 2014-04-041 et 042 du 11 avril 2014 respectivement relatives à l'élection du Président et à la détermination du nombre de postes de Vice-Président-e-s, C 2014-04-043 du 11 avril 2014, C 2016-12-199 du 16 décembre 2016, C 2017-03-010 du 17 mars 2017, C 2017-12-179 du 11 décembre 2017, C 2018-01-001 du 8 janvier 2018 et C 2018-12-201 du 21 décembre 2018 du Conseil de métropole relatives à l'élection des Vice-Président.e.s,

Vu la délibération du Conseil de Communauté C 2014-04-044 du 11 avril 2014 délégrant certaines attributions au Président et autorisant leur délégrant à des Vice-Président-e-s,

Vu les arrêtés donnant délégrant de fonctions et de signature aux Vice-Président.e.s de Brest métropole,

Vu l'arrêté A 2019-02-0026 du 4 février 2019 donnant délégrant d'attributions à des Vice-Président.e.s,

**ATTENDU**

Que l'Association France Urbaine, association constituée de villes et de groupements de communes de plus de 100 000 habitants, a pour objectif de promouvoir la dimension urbaine dans la société française,

Que cette association est un lieu d'échange d'expériences, une instance de réflexion et d'analyse grâce à la participation aux débats sur les collectivités locales,

Que Brest métropole, adhérente à l'association France Urbaine, prend une part active à l'activité de l'association,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Brest métropole adhère à l'Association France Urbaine pour l'année 2020.

La cotisation s'élève à 27 804,40 €.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

BREST, le vingt et un janvier deux mille vingt.

**Le Vice-Président Délégué,**

**Thierry FAYRET**